

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) No. 1907/2006
(modifié par le règlement (UE) 2015/830)

DF - Oxy

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit DF - Oxy
Code du produit Aucun(e).

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange Produit de nettoyage

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société/entreprise Flühler Reinigungsprodukte AG
Mühlestrasse 4
8344 Bäretswil
Tel. 044 939 91 91
Fax. 044 939 91 99
info@fluehler.ch

1.4. Numéro d'appel d'urgence 145 (Tox Info Suisse)

Date d'émission 25.03.2020

Version GHS 2

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 La substance ou le mélange ne sont pas classés.

Information complémentaire Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Mention d'avertissement	Aucun(e).
Mentions de danger	Aucun(e).
Conseils de prudence	Aucun(e).
Informations supplémentaires	Aucun(e).
Identificateur de produit	Aucun(e).
2.3. Autres dangers	Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants		Classification CLP	Identificateur de produit
hydrogen peroxide solution	1% - 2,5%	Acute Tox. 4 H332, Acute Tox. 4 H302, Skin Corr. 1A H314, Ox. Liq. 1 H271 [Oliq1: C ≥ 70 % Oliq2: 50 % ≤ C < 70 % CSk1A: C ≥ 70 % CSk1B: 50 % ≤ C < 70 % CSk2: 35 % ≤ C < 50 % CEy1: 8 % ≤ C < 50 % CEy2: 5 % ≤ C < 8 % SSEIn3: C ≥ 35 %]	No.-CAS: 7722-84-1 No.-CE: 231-765-0 No.-Index: 008-003-00-9

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Impuretés dangereuses Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation	Amener à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle des vapeurs ou des produits de décomposition. Appeler un médecin dans les cas graves.
Contact avec la peau	Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
Contact avec les yeux	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Protéger l'oeil intact. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
Ingestion	Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Éviter le vomissement si possible. Appeler un médecin dans les cas graves.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés Symptômes les plus importants: Érythème.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange En cas d'incendie, la fumée peut contenir le produit original en plus de composés non identifiés, toxiques et/ou irritants. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement spéciaux pour la protection des intervenants Procédure standard pour feux d'origine chimique. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Combinaison complète de protection contre les agents chimiques.

Méthodes particulières d'intervention Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Conseils pour les non-secouristes Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

Conseils pour les secouristes Utiliser un équipement de protection individuelle. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Ventiler la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4. Référence à d'autres sections Voir chapitre 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	Établir un plan d'action de premier secours avant d'utiliser ce produit. Porter un équipement de protection individuel. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Éviter le contact avec la peau et les yeux.
7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités	Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Conserver le récipient bien fermé. Conserver dans le conteneur d'origine.
7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limite(s) d'exposition Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

hydrogen peroxide solution (CAS 7722-84-1)

Switzerland - Occupational Exposure Limits - Developmental Risk Groups	Developmental Risk Group C
Switzerland - Occupational Exposure Limits - TWAs - (MAKs)	1 ppm TWA [MAK] 1.4 mg/m ³ TWA [MAK]
Switzerland - Occupational Exposure Limits - STELs - (KZWs)	2 ppm STEL [KZW] 2.8 mg/m ³ STEL [KZW]
Austria - Occupational Exposure Limits - STELs - (MAK-KZWs)	2 ppm STEL [KZW] (8 X 5 min) 2.8 mg/m ³ STEL [KZW] (8 X 5 min)
Austria - Occupational Exposure Limits - TWAs - (MAK-TMWs)	1 ppm TWA [TMW] 1.4 mg/m ³ TWA [TMW]
Germany - DFG - Recommended Exposure Limits - TWAs (MAKs)	0.5 ppm TWA MAK 0.71 mg/m ³ TWA MAK
Germany - DFG - Recommended Exposure Limits - Ceilings (Peak Limitations)	0.5 ppm Peak 0.71 mg/m ³ Peak
Germany - DFG - Recommended Exposure Limits - Carcinogens	Category 4 (no significant contribution to human cancer)
Germany - DFG - Recommended Exposure Limits - Pregnancy	no risk to embryo/fetus if exposure limits adhered to

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

Protection individuelle

<i>Protection respiratoire</i>	Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.
<i>Protection des mains</i>	Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications du Règlement (CE) No. 2016/425 et au standard EN 374 qui en dérive.
<i>Protection des yeux</i>	Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166.

<i>Protection de la peau et du corps</i>	Vêtements de protection à manches longues.
<i>Risques thermiques</i>	Pas de précautions spéciales.
Contrôle d'exposition de l'environnement	S'assurer préventivement que le produit ne puisse pas se déverser dans des eaux de surface ou dans la canalisation.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide.
Couleur	Clair.
Odeur	Légère.
Seuil olfactif	Non déterminé.
pH:	3 - 4
Point/intervalle de fusion:	Non déterminé.
Point/intervalle d'ébullition:	Non déterminé.
Point d'éclair:	ne s'enflamme pas
Vitesse d'évaporation:	Non déterminé.
Inflammabilité:	Non déterminé.
Limites d'explosivité:	Non déterminé.
Pression de vapeur:	Non déterminé.
Densité gazeuse:	Non déterminé.
Densité relative:	Non déterminé.
Hydrosolubilité:	complètement soluble
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Non déterminé.
Température d'auto-inflammabilité:	Non déterminé.
Température de décomposition:	Non déterminé.
Viscosité:	Non déterminé.
Propriétés explosives:	non dangereux(se)
Propriétés comburantes:	Liquide comburant

9.2. Autres informations

Caractéristiques Générales du Produit	Pas d'information disponible.
--	-------------------------------

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Pas d'information disponible.
10.2. Stabilité chimique	Pas de décomposition en utilisation conforme.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Pas d'information disponible.
10.4. Conditions à éviter	La combustion produit des fumées nauséabondes et toxiques.
10.5. Matières incompatibles	Aucun(e).

10.6. Produits de décomposition dangereux Aucun raisonnablement prévisible.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	hydrogen peroxide solution (CAS 7722-84-1) Dermal LD50 Rabbit = 9200 mg/kg (EU_RAR) Inhalation LC50 Rat = 2000 mg/m ³ 4 h(EU_RAR) Oral LD50 Rat = 1518 mg/kg (NLM_CIP)
Corrosion/irritation cutanée	Irritation légère de la peau.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Le contact avec les yeux peut provoquer une irritation.
Sensibilisation respiratoire/cutanée	Aucun(e).
Cancérogénicité	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Donnée non disponible.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	Donnée non disponible.
Danger par aspiration	Donnée non disponible.
Expérience chez l'homme	Donnée non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité Peut changer le pH de l'eau.

hydrogen peroxide solution (CAS 7722-84-1)

Ecotoxicity - Freshwater Fish - Acute Toxicity Data	LC50 96 h Pimephales promelas 16.4 mg/L (IUCLID) LC50 96 h Lepomis macrochirus 18 - 56 mg/L [static] (EPA) LC50 96 h Oncorhynchus mykiss 10.0 - 32.0 mg/L [static] (EPA)
Ecotoxicity - Water Flea - Acute Toxicity Data	EC50 48 h Daphnia magna 18 - 32 mg/L [Static] (EPA)

12.2. Persistance et dégradabilité Généralement une neutralisation est nécessaire avant l'introduction

	de rejets dans les stations d'épuration.
12.3. Potentiel de bioaccumulation	Une bioaccumulation est peu probable.
12.4. Mobilité dans le sol	Donnée non disponible.
12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB	Pas d'information disponible.
12.6. Autres effets néfastes	Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Résidus de produit / produit non utilisé	Eliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur.
Emballages contaminés	Eliminer comme le produit non utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

ADR/RID	Non réglementé.
IMDG	Non réglementé.
IATA	Non réglementé.
Autres Informations	Aucun(e).

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires	Catégorie de risques pour l'eau WGK (D) = 1. Classe de stockage 12. (CH)
------------------------------------	---

hydrogen peroxide solution (CAS 7722-84-1)

Switzerland - Biocides - Annex II - 350 - <700 g/kg Sunset Date: 01/31/2027

Active Substances - Minimum

Purity

Switzerland - Biocides - Annex II -

Active Substances - Product Type

Product Type: 1
Product Type: 2
Product Type: 3
Product Type: 4
Product Type: 5
Product Type: 6

EU - Cosmetics (1223/2009) - Annex III - Conditions of Use and Warnings	<p>Contains hydrogen peroxide. Avoid contact with eyes. Rinse immediately if product comes into contact with them. Concentration of H₂O₂ present or released indicated in percentage. Not to be used on a person under 18 years of age. To be only sold to dental practitioners. For each cycle of use, the first use to be only done by dental practitioners or under their direct supervision if an equivalent level of safety is ensured. Afterwards to be provided to the consumer to complete the cycle of use. (tooth whitening or bleaching products)</p> <p>Contains hydrogen peroxide. Avoid contact with eyes. Rinse immediately if product comes into contact with them. (skin products, nail hardening products)</p> <p>Wear suitable gloves. For professional use only. Avoid contact with eyes. Rinse eyes immediately if product comes into contact with them. Contains hydrogen peroxide. (products intended for eyelashes)</p> <p>Wear suitable gloves. Contains hydrogen peroxide. Avoid contact with eyes. Rinse immediately if product comes into contact with them. (hair products)</p>
EU - Cosmetics (1223/2009) - Annex III - Field of Application and/or Use	<p>Oral products (including mouth rinse, tooth paste and tooth whitening or bleaching products)</p> <p>Tooth whitening or bleaching products</p> <p>Hair products</p> <p>Skin products</p> <p>Nail hardening products</p> <p>Products intended for eyelashes</p>
EU - Cosmetics (1223/2009) - Annex III - Maximum Authorised Concentration	<p>1 - 6 % MAC (tooth whitening or bleaching products to be sold only to dental practitioners, as H₂O₂ present or released)</p> <p>4 % MAC (skin products, as H₂O₂ present or released)</p> <p><=0.1 % MAC (oral products including mouth rinse, tooth paste and tooth whitening or bleaching products, as H₂O₂ present or released)</p> <p>2 % MAC (nail hardening products, products intended for eyelashes, as H₂O₂ present or released)</p> <p>12 % MAC (hair products, as H₂O₂ (40 volumes) present or released)</p>
EU - Cosmetics (1223/2009) - Annex III - Other Limitations and Requirements	<p>To be only sold to dental practitioners. For each cycle of use, first use by dental practitioners as defined under Directive 2005/36/EC of the European Parliament and of the Council of 7 September 2005 on the recognition of professional qualifications or under their direct supervision if an equivalent level of safety is ensured. Afterwards to be provided to the consumer to complete the cycle of use. Not to be used on a person under 18 years of age (tooth whitening or bleaching products)</p>
EU - Biocides (1062/2014) - Annex II Part 1 - Supported Substances	<p>For professional use only (products intended for eyelashes)</p> <p>439 Product type 1, 2, 3, 4, 5, 6, 11, 12 (231-765-0)</p> <p>1036 Product type 2, 3, 5 (listed under Hydrogen peroxide released from Sodium percarbonate)</p>

EU - Biocides (528/2012/EU) - Active Substances	6 - Preservatives for products during storage (Commission Implementing Regulation 2015/1730/EU) 5 - drinking water disinfectants (Commission Implementing Regulation 2015/1730/EU) 4 - Food and feed area disinfectant (Commission Implementing Regulation 2015/1730/EU) 3 - Veterinary hygiene (Commission Implementing Regulation 2015/1730/EU) 1 - Human hygiene (Commission Implementing Regulation 2015/1730/EU) 2 - Disinfectants and algacides not intended for direct application to humans or animals (Commission Implementing Regulation 2015/1730/EU)
EU - Plant Protection Products (1107/2009/EC) - Active Substances	Hydrogen peroxide shall be used in accordance with the specific conditions included in the conclusions of the review report on Hydrogen peroxide (SANTE/11900/2016) and in particular Appendices I and II thereof (listed under part C)
EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Intermediates	Present ([231-765-0])
EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances	Present
Germany - Water Classification - Substances According to AwSV Classified By or Based on the VwVwS	Reg. no. 288, hazard class 1 - slightly hazardous to water (footnote 1)
15.2. Évaluation de la sécurité chimique	Non demandé.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés	Aucun(e).
Libellés des phrases mentionnées aux sections 2 et 3	H271: Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant. H302: Nocif en cas d'ingestion. H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H332: Nocif par inhalation.
Autres informations	Prendre connaissance du mode d'emploi dans l'étiquette.
Clause de non-responsabilité	Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

